



Vous êtes apprenti,

comment effectuer une mobilité européenne et internationale ?

La mobilité internationale des apprentis est facilitée depuis la **Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir.**



Pour qui ?

Tous les apprentis peuvent partir en mobilité internationale à condition d'avoir la validation du responsable pédagogique de la formation, et celle de l'employeur.

L'employeur peut aussi être à l'initiative du projet en fonction de sa stratégie de développement.

Dans les 2 cas, il s'agit d'un projet validé par le responsable pédagogique de la formation et par l'employeur.

MOBILITÉ « COURTE »

Dans le cas d'une **mobilité courte**, vous partez **jusqu'à 4 semaines**.

Votre **contrat de travail est maintenu** et votre employeur en France procède à une « mise à disposition » pour que vous réalisiez votre mobilité au sein d'une entreprise à l'international.

Votre contrat de travail n'est ni rompu ni suspendu et c'est la législation française qui continue de s'appliquer pendant votre période de mobilité.

MOBILITÉ « LONGUE »

Pendant une **mobilité longue, supérieure à 4 semaines***, votre contrat de travail avec votre employeur français est « **mis en veille** », ce qui vous permet d'avoir le statut de salarié d'une entreprise étrangère ou le statut d'étudiant stagiaire.

** Maximum 1 an avec 6 mois d'exécution du contrat en France.*



Mobilité individuelle, de quoi parle-t-on ?

C'est pour vous l'opportunité de vivre **une expérience professionnelle à l'étranger organisée pendant votre contrat d'apprentissage.**

La mobilité se déroule sur un temps d'entreprise et/ou de formation.

Pendant la période de mobilité à l'étranger, le principe de l'alternance n'est pas obligatoire.

Votre départ est sécurisé : **une convention de mobilité**, signée par toutes les parties concernées, est établie et validée par le CFA avant votre départ.

Bon à savoir

COMMENT FINANCER SA MOBILITÉ ?

Les Opérateurs de Compétences (OPCO), en fonction de leurs orientations, peuvent prendre en charge les frais de l'apprenti générés par la mobilité à l'étranger.

Le CFA vous accompagne dans votre recherche de financement.



Pourquoi effectuer une mobilité internationale ?

APPRENDRE AILLEURS, AUTREMENT POUR :

- **Monter en compétences** : vous développerez et consoliderez vos connaissances linguistiques et multiculturelles, vous découvrirez des techniques et des méthodes de travail que vous pourrez partager au sein de votre entreprise à votre retour ;
- **Vivre une expérience personnelle originale** : vous découvrirez une autre culture, de nouveaux modèles de management, vous gagnerez en autonomie ;
- **Valoriser votre parcours** : en ajoutant une dimension internationale à votre CV.